

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 MARS 2022**

**Convocation adressée aux Conseillers  
par courrier le :**

22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M. DEBALLÉE Victorien  
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEBALLÉE Pascale  
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude  
Mme PELLUAU Carole donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu  
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise  
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M. LEBREC Michel

**Etaient absents excusés : Néant**

**Etaient absents non excusés : Néant**

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Mme Claude GOURON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**CERTIFIE EXECUTOIRE**  
Le Maire,

**DELIBERATION N° 12 / 2022**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2021  
BUDGET COMMUNAL**



Après avoir examiné le compte administratif du budget communal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	431 606,28
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>431 606,28</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	47 034,46
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-131 252,75
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>84 218,29</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>431 606,28</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>84 218,29</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>347 387,99</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Madame le Maire,  
Pascale DEVALLÉE**